

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle du produit phytopharmaceutique **KRISANT EC***

de la société SIPCAM IBERIA SL

enregistrée sous le n°2019-2840

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 17 décembre 2019,

Considérant que les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les mammifères, et ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour le consommateur,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	KRISANT EC
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SIPCAM IBERIA SL Carrer Profesor Beltran BAGUENA, 5 46009 VALENCIA ESPAGNE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	40 g/L - pyréthrinés
Numéro d'intrant	237-2019.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le,

16 MARS 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16323103 Concombre*Trt Part.Aer.* Aleurodes	0,75 L/ha	2/an	1
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les mammifères et un risque d'effet nocif pour le consommateur. L'usage en plein champ est également refusé au motif que le respect des limites maximales de résidus n'a pas pu être vérifié en raison d'un manque d'essais résidus et au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes du sol et de contamination des eaux souterraines.			
16503102 Epinard*Trt Part.Aer.* Pucerons	0,6 L/ha	2/an	2
Motivation du refus : L'usage, revendiqué comme Laitue*Trt Part.Aer.*Pucerons, est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les mammifères et un risque d'effet nocif pour le consommateur. L'usage en plein champ est également refusé au motif que le respect des limites maximales de résidus n'a pas pu être vérifié en raison d'un manque d'essais résidus et au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes du sol et de contamination des eaux souterraines.			
16603101 Laitue*Trt Part.Aer.* Pucerons	0,6 L/ha	2/an	2
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les mammifères et un risque d'effet nocif pour le consommateur. L'usage en plein champ est également refusé au motif que le respect des limites maximales de résidus n'a pas pu être vérifié en raison d'un manque d'essais résidus et au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes du sol et de contamination des eaux souterraines.			

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16753102 Melon*Trt Part.Aer.* Aleurodes	0,75 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les mammifères et un risque d'effet nocif pour le consommateur. L'usage en plein champ est également refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes du sol et de contamination des eaux souterraines. L'usage sous abri est également refusé au motif que le respect des limites maximales de résidus n'a pas pu être vérifié en raison d'un manque d'essais résidus.	2/an	1
12553122 Pêcher*Trt Part.Aer.* Pucerons	0,75 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les mammifères, les organismes du sol et de contamination des eaux souterraines. L'usage sur pêcher et nectarinier est également refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour le consommateur.	2/an	2
16863103 Poivron*Trt Part.Aer.* Aleurodes	0,75 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les mammifères et ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour le consommateur. L'usage en plein champ est également refusé au motif que le respect des limites maximales de résidus n'a pas pu être vérifié en raison d'un manque d'essais résidus et au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes du sol et de contamination des eaux souterraines.	2/an	1
16953101 Tomate*Trt Part.Aer.* Aleurodes	0,75 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les mammifères et un risque d'effet nocif pour le consommateur. L'usage en plein champ est également refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes du sol et de contamination des eaux souterraines.	2/an	1

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12703119 Vigne*Trt Part.Aer.* Cicadelles	0,75 L/ha	2/an	3
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que le respect des limites maximales de résidus n'a pas pu être vérifié en raison d'un manque d'essais résidus et au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les mammifères, les organismes du sol, de contamination des eaux souterraines et un risque d'effet nocif pour le consommateur.			
12703141 Vigne*Trt Part.Aer.* Thrips	0,75 L/ha	2/an	3
Motivation du refus : L'usage est refusé au motif que l'efficacité du produit est insuffisante et que le respect des limites maximales de résidus n'a pas pu être vérifié en raison d'un manque d'essais résidus. L'usage est également refusé au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les mammifères, les organismes du sol, de contamination des eaux souterraines et un risque d'effet nocif pour le consommateur.			